



ADDITIF N°3

Modification d'itinéraires de liaisons

Section 2

L5 → après ES2 , sur la liaison avant le Regroupement, lire

Sur 3^{ème} ligne :

TàG → Rue Marius et Ary Leblond à Rue Raphael Babet

Sur 4^{ème} ligne/

TtD → Rue Raphael Babet à Rue S. Malet

Le reste sans changement.

Le Collège des Commissaires Sportifs,

Le Président de Collège
Signé, Jean-Pierre OLLIVIER

